

## Excès de vitesse et refus d'obtempérer

Le compte est bon



Excès de vitesse et refus d'obtempérer

En opération de surveillance, la brigade mobile de Nogaro a enregistré une vitesse de 145 km/heure vitesse retenue pour un véhicule de marque Alfa Roméo Julietta, circulant sur une section de la RD142 limitée à 80km/h commune de Cassaigne hors agglomération dans le sens Valence-sur-Baïse vers Cassaigne.

Son conducteur, un militaire de 23 ans n'a pas obtempéré aux invites des gendarmes de s'arrêter. Sa fuite n'aura guère duré, rapidement rejoint par les motards.

Originaire du Var, ce conducteur aura laissé sur place son véhicule en partance pour la fourrière administrative. Son permis suspendu pour une durée de quatre mois. Le jeune homme devra en outre revenir sous peu dans le Gers pour répondre des faits devant le tribunal d'Auch.

Profession : Militaire